

Après dix ans de palabres, le Centre aquatique régional montre son visage

Morges Le projet a été présenté mardi soir. Les Communes partenaires se prononceront sur cette réalisation à 65 millions de francs.



Image de synthèse du futur Centre aquatique régional.

Le voilà enfin! Depuis 2008, le Centre aquatique était un véritable serpent de mer à Morges et dans les environs. Il s'immisçait dans les discussions, alimentait les débats, faisait rêver, mais restait au final le produit de l'imagination de chacun. Mardi soir, un visuel a remplacé l'imaginaire à l'occasion de la présentation du projet lauréat.

«L'impossibilité de vous montrer des résultats concrets avant ce jour aura mis parfois votre patience à rude épreuve, a déclaré Anne-Christine Ganshof, syndique de Vufflens-le-Château et membre du conseil d'administration du Centre Aquatique Région Morges SA. Même si nous avons l'avantage de savoir notre projet commun sur de bons rails, nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui mettre en lumière le résultat.»

Intitulée «Les Bains du Parc», la réalisation retenue est le fruit du travail d'un groupement interdisciplinaire international piloté par le bureau morgien Cougar Management et dont font partie Chabanne Architecte, l'exploitant Espace Récréa ainsi que Kéo Ingénierie, trois sociétés françaises. Il est prévu la construction d'un bâtiment contenant une zone aqualudique avec un bassin de 25 mètres, un autre multifonction, un troisième d'aquagym, une pataugeoire et quatre toboggans, sans oublier l'espace SPA ainsi que les deux restaurants. Un ensemble qui devrait sortir de terre au Parc des Sports, juste à côté de la piscine actuelle. Cette dernière sera d'ailleurs intégrée au complexe et verra ses bassins réhabilités.

Fédérer les Communes

«Si la présentation de ce soir met un point final à une longue phase préparatoire, elle représente également le point de départ de ce qui nous occupera les prochains mois: fédérer les Communes autour de cet important projet régional», a relevé Luc Maurer, syndic de Clarmont et vice-président du conseil d'administration.

Par Raphaël Cand Mis à jour à 19h20

Articles en relation

Pour son chef, le Centre aquatique ne patauge pas!

Morges S'il comprend les remous autour du projet majeur de tout un district, Stéphane Buthey assure que le dossier est maîtrisé. [Plus...](#)

ABO+ Par Cédric Jotterand 11.09.2018

Un groupe d'élus veut noyer le futur centre aquatique morgien

Fronde Un projet de décision visant à l'abandon de la réalisation a été déposé. L'Exécutif est prié de revoir ses ambitions. [Plus...](#)

ABO+ Par Raphaël Cand 06.09.2018

Morges fait fi du Canton et veut plus de places de parc

Stationnement Malgré un préavis cantonal négatif, l'Exécutif continue les démarches pour augmenter la taille du futur parking du Parc des Sports. [Plus...](#)

ABO+ Par Raphaël Cand 23.06.2018

Sans surprise, les 34 organes délibérants de la région qui devront confirmer leur participation au projet porteront un regard attentif aux implications financières. «Nous avons plafonné la participation publique à 30 millions de francs, représentant les deux tiers des coûts – estimés à 45 millions lors de l'étude de faisabilité, a rappelé Luc Maurer. Aujourd'hui, le projet proposé est économiquement viable pour un coût de réalisation qui se monte à 65 millions de francs, tandis que la participation publique maximale de 30 millions ne représente plus que 46% des coûts totaux. Nous explorons actuellement des pistes qui nous permettent d'espérer un modèle financier encore plus attrayant pour les Communes. Ainsi, il est encore prématuré pour vous présenter le modèle définitif.»

Répartition des coûts

Pour le moment, on sait simplement qu'il est prévu que Morges paie la moitié du montant à la charge des collectivités publiques. Et que les critères pris en compte pour définir ce que chaque village devra payer seront, par exemple, sa taille ou la distance le séparant du Centre aquatique. La participation annuelle des Communes aux frais d'exploitation s'élèvera quant à elle à un maximum de 500'000 francs.

En contrepartie, les habitants des Communes partenaires obtiendront un rabais sur le prix des entrées. Plusieurs types de billets seront proposés aux quelque 420'000 visiteurs attendus chaque année. Il sera possible d'avoir accès à tout le centre ou alors simplement à la «zone aqualudique». «À noter que les baigneurs souhaitant uniquement profiter des bassins extérieurs durant l'été pourront le faire à un tarif similaire à celui pratiqué aujourd'hui, ce qui était très important à nos yeux», précise le chef de projet Stéphane Buthey.

Ouverture dès 2022

Après la mise sous clé définitive du financement, les différentes Communes seront donc appelées en 2019 à décider si elles continuent ou non l'aventure. Si tout se passe bien, une demande d'autorisation de construire pourrait être déposée au printemps 2020. Et le Centre aquatique ouvrir ses portes fin 2022. À noter que l'accès à la piscine actuelle pendant l'été devrait être garanti pendant toute la durée des travaux. (24 heures)

Créé: 27.11.2018, 19h21